



LETTRE DU MÉDAC

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES

Hiver 2006

Un nouveau départ!

Votre mouvement prend un nouveau départ sur les chapeaux de roue comme vous pourrez le constater par la lecture de la présente Lettre du Médac.

Notre objectif en 2006 est d'atteindre le seuil des 2000 membres.

Au cours des derniers mois le conseil d'administration a travaillé d'arrache pied pour renouveler les structures de l'ancienne APEIQ et la rendre plus conforme aux attentes de ses membres. Le nombre d'adhésions a été doublé pour dépasser le millier de

membres en règle, ce qui ne s'était pas vu depuis plusieurs années. Mais cela n'est pas satisfaisant. Notre objectif en 2006 est d'atteindre le seuil des 2000 membres. Avec votre aide nous y arriverons, foi d'animal, intérêt et principal! Compte tenu du rôle vital que le MÉDAC joue pour l'assainissement des marchés financiers il est vital et impérieux qu'il repose sur des assises financières solides. Il est, nous ne le répéterons jamais assez, le seul organisme exclusivement voué à la

défense des investisseurs et à la dénonciation publique de la culture de voracité qui s'est installée à la direction des sociétés cotées en bourse. Rien ne nous arrêtera. Rien ne nous fera taire, soutenus et appuyés par l'ensemble de nos membres.

La grande priorité qui sera donnée en 2006 à l'éducation et à la formation de nos adhérents constitue une initiative dont on ne trouve pas de précédent dans la courte histoire de la démocratie actionnariale au Québec et au Canada. Elle répond à un besoin pressant

tout en s'inscrivant dans l'action de certains organismes de réglementation dont la mission première est la protection du public épargnant.

Je rêve encore d'une société de justice sociale et financière en lieu et place d'un capharnaüm bétonné sous la férule des banquiers. La route sera longue pour en arriver là. Mais l'histoire retiendra que nous aurons fait ensemble le premier pas.

Yves Michaud, Président



Le respect : une valeur non négociable!

Si vous avez l'impression d'être en enfer plutôt qu'en affaires, demandez conseil!

Chez Paquette Gadler, nous avons choisi de nous consacrer au droit des actionnaires afin que vos droits et vos intérêts soient pleinement respectés.

www.paquettegadler.com
(514) 849-0771

PAQUETTE GADLER INC.
AVOCATS EN DROIT DES
ACTIONNAIRES

Priorité à la connaissance des produits et du fonctionnement des marchés

En 2006, votre mouvement consacrera ses efforts à développer un nouveau programme de formation axé sur la gestion prudente et avisée du patrimoine financier. Ces cours seront offerts en priorité à nos membres. Nous traiterons autant de la régie d'entreprise et de l'exercice des droits des actionnaires que du fonctionnement des marchés.

En guise d'introduction, au printemps 2006, le MÉDAC

organisera un forum sur la rémunération des dirigeants des entreprises et les paradis fiscaux. Ces deux sujets font l'objet de propositions (voir page deux) que le MÉDAC soumettra cette année à des assemblées annuelles d'actionnaires.

Plus nous serons nombreux et actifs, plus notre action sera efficace.

Notre action prend tout son sens dès lors qu'elle

s'appuie sur la mobilisation de ses membres. Plus nous serons nombreux et actifs, plus notre action sera efficace pour débusquer les pratiques financières frauduleuses et scandaleuses qui indignent la population. Nous travaillons actuellement à la mise sur pied d'une structure d'accueil de membres bénévoles. Si vous êtes intéressés à en faire partie, consultez notre appel aux bénévoles joint à cet envoi.

2 Les propositions du MÉDAC en 2006

PUBLICATION DES ÉTATS FINANCIERS DES SUCCURSALES BANCAIRES DANS LES PARADIS FISCAUX ET APPROBATION PAR LES ACTIONNAIRES DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES

PROPOSITION # 1

Il est proposé que la banque incorpore dans son rapport annuel les états financiers de ses filiales dans les paradis fiscaux.

Par souci de transparence et de respect du droit à l'information des actionnaires, le législateur fédéral a donné le droit à ces derniers d'examiner les états financiers des filiales des banques (art.310 (2)). Le maintien par la banque de nombreuses filiales dans les paradis fiscaux prive l'État fédéral et les États

fédérés de recettes financières importantes ainsi soustraites aux besoins des citoyens. Cette situation est devenue un enjeu public à l'échelle pancanadienne. La publication par la banque des états financiers de ses filiales dans des États confettis permettra aux actionnaires de porter un jugement sur la nature

des transactions qui y sont effectuées et éventuellement de se prononcer en toute connaissance de cause sur les activités de la banque dans les hauts lieux du blanchiment des narcodollars, de l'évasion et de l'escroquerie fiscales.

L'argumentaire développé à ce jour par la banque pour justifier

sa présence dans les paradis fiscaux est lénifiant, évasif et peu convaincant. Il doit être révisé et rééquilibré par le jugement des actionnaires, des investisseurs institutionnels, des gestionnaires de portefeuilles ou de caisses de retraites, soucieux des intérêts de la banque et de ceux et celles qui la financent.

PROPOSITION # 2

Il est proposé que toute augmentation de la rémunération des hauts dirigeants, de même que l'octroi d'options d'achats, de leur pension et indemnités de départ, soient soumis préalablement à l'approbation des actionnaires avant leur entrée en vigueur.

La rémunération des hauts dirigeants et autres conditions afférentes à leur emploi, leur départ ou leur retraite, ont atteint ces dernières années des proportions éléphantesques qui scandalisent un nombre de plus en plus grandissant d'actionnaires. Ces derniers sont

toujours mis devant le fait accompli sans qu'il leur soit possible de se prononcer sur la pertinence ou le bien-fondé des recommandations et décisions du conseil d'administration. Cela n'est ni juste, ni raisonnable, ni conforme aux principes d'une saine régie d'entreprise. À la

limite, les pratiques actuelles sont offensantes pour les actionnaires en oblitérant leurs droits de regard et d'approbation des recommandations de leur conseil d'administration.

Il est temps que les actionnaires ou leurs mandataires cessent

d'être tenus pour quantité négligeable et corvéables à merci dans les affaires des institutions financières qu'ils nourrissent de leurs deniers. Ce sont eux qui prennent les risques et non les dirigeants grassement salariés préposés à l'administration de leurs affaires.

P.S. Les deux propositions sont faites aux banques Royale, T-D, Montréal, Scotia et Nationale. Bombardier et la corporation Power ne sont concernées que par la seconde.



Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone (514) 286-1155 • Télécopieur (514) 286-1154 • admin@medac.qc.ca

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Yves Michaud

Vice-président

Fernand Daoust

Trésorier

Pierre Gagnon

Secrétaire aux affaires juridiques

Hélène Dufresne

Administrateurs

Louise Champoux-Paillé — Monic Brûlé

Benoît Roy — Réjean Bellemare

BULLETIN

ÉDITION ET RÉVISION

Yves Michaud

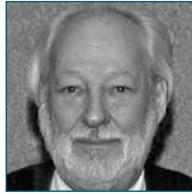
GRAPHISME

Gestion d'Impressions Gagné inc.



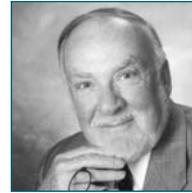
Yves Michaud
Président

Yves Michaud a fondé l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ) en 1995. Journaliste, il a été rédacteur en chef de trois journaux; *Le Clairon*, *La Patrie* et *Le Jour*. Député à l'Assemblée nationale du Québec (1966-1970). Il fut ensuite délégué général du Québec en France (1979-1984) et président de la Société du Palais des congrès de Montréal. Auteur de *Paroles d'un homme libre* et de *Les raisons de la colère*, il porte le titre de Commandeur de la Légion d'honneur et celui de Patriote de l'année (1997).



Fernand Daoust
Vice-Président

Fernand Daoust est conseiller spécial auprès du président du Fonds de solidarité FTQ et président honoraire de la FTQ dont il fut le secrétaire général puis le président. Il siège sur de nombreux conseils d'administration d'organismes à vocation socio-politique. Récipiendaire du Prix du Québec pour sa contribution exceptionnelle à la cause du français, il a aussi reçu le titre de Patriote de l'année en 1998. Il a également été nommé Chevalier de l'Ordre national du Québec.



Pierre Gagnon
Trésorier

Pierre Gagnon a consacré sa vie à la planification financière et est maintenant à la retraite depuis 2003. Il a fondé plusieurs organismes à vocation socio-économique dont la F.A.T.A. (Fondation d'aide aux travailleurs accidentés.) Il est également membre actif de réseaux d'affaires et de mouvements politiques.



Hélène Dufresne
Secrétaire aux affaires juridiques

Hélène Dufresne est licenciée en droit de l'université de Montréal, et avocate en pratique privée (droit civil) depuis près de 25 ans. Elle a été conseillère municipale à Greenfield Park puis présidente du conseil d'administration du CLSC Samuel de Champlain de Brossard. Elle participe à des programmes de formation continue au sein de l'Université du troisième âge et auprès d'organismes d'entraide.



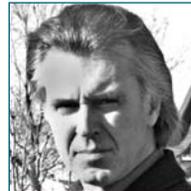
Louise Champoux-Paillé

Louise Champoux-Paillé a été membre de plusieurs conseils d'administration de grandes sociétés ainsi que d'organismes à but non lucratif. Elle a aussi réalisé des recherches en matière de gestion et de gouvernance d'entreprise. Présidente du Bureau des services financiers (1998-2004), elle a développé une expertise unique en matières de déontologie, d'éthique, de saine gestion et d'ajustement aux exigences en matière de divulgation et de transparence. Elle détient un BAC en sciences économiques de l'Université Laval ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université du Québec à Montréal.



Monic Brûlé

Monic Brûlé détient un BAC en sciences de la santé de l'Université du Québec à Hull et un diplôme d'études supérieures spécialisées en bioéthique de l'Université de Montréal. Infirmière pendant 25 ans, elle milite désormais auprès de groupes communautaires voués à combattre l'injustice sociale. Elle s'est engagée dans le MÉDAC afin d'encourager la participation des membres par la formation et l'information.



Benoît Roy

Benoît Roy est le président-fondateur du Rassemblement pour un pays souverain (RPS). À l'emploi de la Société de transport de Montréal (STM) depuis plus de douze ans, il milite depuis trente ans pour la promotion de l'indépendance nationale du Québec. Il souhaite jouer un rôle actif dans la croisade du MÉDAC contre les abus des marchés financiers et bancaires.



Réjean Bellemare

Réjean Bellemare est conseiller à la recherche à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Il a aussi travaillé au Syndicat des Métallos et en coopération internationale. Il est membre du conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec (RRQ), d'institutions coopératives de crédit et d'épargne et de mutuelles en assurance collective. Il siège également à divers comités de retraite. Il détient un baccalauréat en sciences économiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi qu'un diplôme d'études supérieures et spécialisées en gestion et développement des coopératives.

Recevez l'information du MÉDAC en primeur par courriel

Le site Web du MÉDAC a besoin d'une importante mise à jour. Nous travaillons actuellement à sa refonte pour en faire un carrefour privilégié de communication avec nos membres. Vous recevrez EN PRIMEUR instantanément

les communications spéciales émises par le président, les recommandations vis-à-vis des recours collectifs en cours et autre sujet d'intérêt général de même que toutes les informations et les invitations relatives à nos activités

directement dans votre boîte de réception de courrier électronique. Si vous êtes intéressés à faire partie de notre liste spéciale d'envoi électronique, faites-nous parvenir votre adresse courriel (résidence ou travail). Si vous le souhaitez, nous pourrions aussi vous faire parvenir en primeur *La Lettre du MÉDAC* en format électronique, disponible instantanément dans votre boîte courriel, avant l'envoi de la copie imprimée.

Cela permettrait au MÉDAC de réaliser des économies sur les coûts de production et d'envoi. Ce futur site contribuera à rehausser la visibilité des prises de positions et des réalisations du MÉDAC auprès de l'opinion publique tout en répondant aux attentes de nos membres. Vous pouvez nous faire parvenir votre nom, votre adresse civique et votre courriel à :

admin@medac.qc.ca

4 Sondage auprès de nos membres

Le MÉDAC développe actuellement son programme d'activités pour 2006. Il comprend des activités d'information et de formation. Nous souhaitons connaître les besoins de nos membres. À cette fin, nous vous invitons à compléter le questionnaire suivant. Tous les renseignements fournis demeureront confidentiels.

NOM : _____ PROFESSION : _____

SEXE : HOMME FEMME

1. Le MÉDAC veut offrir à ses membres de la formation utile pour gérer le patrimoine financier avec prudence et vigilance. Êtes-vous personnellement intéressé(e) à recevoir de la formation ?

OUI NON

2. Sur quels sujets aimeriez-vous recevoir de la formation ?

- Comment investir avec prudence ?
- Comment transiger avec un courtier ?
- Comment choisir les produits financiers conformes à ses objectifs ?
- Quels sont les droits et recours des actionnaires ?
- Autres suggestions ? _____

3. Comment décrivez-vous votre niveau de connaissance en matière financière ?

- Je connais peu de choses
- J'ai une connaissance sommaire de mon portefeuille
- Je fais le suivi de mes affaires régulièrement mais je ne sais pas toujours comment agir
- J'ai des objectifs précis et un plan qui guide mes choix d'investissement

4. Connaissez-vous la composition de votre portefeuille d'investissement ?

- J'ignore ce qu'il contient
- Je ne sais pas très bien ce qu'il contient
- Je sais assez bien ce qu'il contient
- Je sais exactement ce qu'il contient

5. Sans consulter vos relevés, seriez-vous capable de nommer spontanément les principales compagnies desquelles vous détenez des actions ou des obligations ?

OUI NON

6. Quel est votre profil d'investisseur ?

- Je gère moi-même mon portefeuille, je choisis mes titres
- J'ai donné le mandat à un courtier de me conseiller dans mes placements
- C'est mon courtier ou mon conseiller financier qui gère mon portefeuille
- Je n'investis pas directement mais j'ai un régime de retraite
- Autres suggestions ? _____

7. Voici une liste d'activités que le MÉDAC souhaiterait organiser éventuellement. Seriez-vous intéressé(e) à participer à l'une de ces activités ?

- Forum sur la rémunération des dirigeants et les paradis fiscaux
- Soirées-conférences sur les recours possibles des petits investisseurs
- Participation aux assemblées générales annuelles (AGA) de grandes compagnies
- Soirées préparatoires à la présence aux AGA de grandes entreprises
- Soirées-bilans de la présence aux AGA de grandes entreprises
- Soirées d'échanges entre les membres du MÉDAC et un spécialiste invité
- Autres suggestions ? _____

8. Quelles sont vos attentes vis-à-vis le MÉDAC ?

- Qu'il défende les droits des actionnaires sur la place publique ?
- Qu'il fournisse de l'information à ses membres sur les abus financiers ?
- Qu'il mobilise ses membres pour des actions militantes ?
- Qu'il offre de la formation continue en matière de défense des droits et de saine gouvernance ?

Jusqu'ici, le MÉDAC a fait des gains remarquables avec des moyens très modestes. Pour poursuivre nos avancées, nous aimerions former un réseau de bénévoles souhaitant collaborer à notre Mouvement, que ce soit à Montréal ou ailleurs au Québec. Si vous souhaitez en faire partie, remplissez le formulaire suivant :

A. Aimeriez-vous faire partie du réseau de bénévoles que nous souhaitons former afin de soutenir les activités du MÉDAC?

OUI NON

B. Si vous avez répondu OUI à la question précédente, veuillez cocher les domaines d'activités qui vous intéressent :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Recrutement | <input type="checkbox"/> Support au secrétariat (envois postaux, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Support technique (informatique, bureautique, etc.) | <input type="checkbox"/> Recherche et rédaction |
| <input type="checkbox"/> Analyse de données (compilation de sondages, etc.) | <input type="checkbox"/> Formation (cours, conférences, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Révision (comptabilité, textes juridiques, etc.) | <input type="checkbox"/> Autre _____ |

C. Combien de temps avez-vous à consacrer au MÉDAC?

Nombre d'heures par semaine? _____ Nombre d'heures par mois? _____

Autre? _____

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone (résidence) : (_____) _____ (bureau) : (_____) _____

Courriel : _____ Profession : _____
(actuelle ou passée)

Sexe : Homme Femme

ENVOI DU BULLETIN PAR COURRIEL :

Cochez la case appropriée :

- Je veux désormais recevoir en primeur la LETTRE DU MÉDAC par courriel
- Je veux continuer à recevoir la LETTRE DU MÉDAC par la poste

SVP retourner ce sondage par télécopieur : (514) 286-1154

ou par la poste à l'adresse suivante : MÉDAC, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

Le recours collectif contre Nortel s'éternise

Cela fera bientôt cinq ans qu'une pluie de recours collectifs a commencé à s'abattre sur Nortel, tant au Canada, au Québec, qu'aux États-Unis, suite à la présentation faite le 15 février 2001 de ses fameuses « indications de résultats révisés » pour les rendements financiers de l'année 2001.

La complexité et l'ampleur du dossier judiciaire ne peuvent que rendre longue et sinueuse la route vers l'indemnisation, mais un certain espoir pointe à l'horizon.

À ce jour, aucun membre des différents groupes d'actionnaires lésés par ces prévisions erronées n'a encore entrevu le bout de la couleur d'un sous d'indemnité versé par Nortel ! La complexité et l'ampleur du dossier judiciaire ne peuvent que rendre longue et sinueuse

la route vers l'indemnisation, mais un certain espoir pointe à l'horizon.

Depuis la dernière mise à jour de ce dossier, parue dans le bulletin de l'APÉIQ en juin 2003, les 25 recours collectifs américains consolidés en octobre 2001 et intentés par des actionnaires lésés se trouvant dans une situation comparable à celle des actionnaires soutenus par le MÉDAC, ont passé avec succès l'étape de la certification. La requête de Nortel pour obtenir la permission d'en appeler de l'ordonnance de certification a d'ailleurs été rejetée. Cette étape de la certification est l'équivalent américain de notre procédure d'autorisation et représente un passage obligé avant l'ouverture de la réelle instance judiciaire. L'octroi de cette certification signifie donc que la voie est maintenant dégagée pour une enquête au fond dans ce dossier.

De plus, Nortel récidivait en mars 2004 et y allait d'une autre révélation choc, annonçant cette fois la nécessité de produire des « résultats révisés » pour les rendements financiers de l'année 2003 et même pour plusieurs périodes antérieures ! Suite à cette annonce, 27 autres groupes d'actionnaires lésés se sont formés aux États-Unis et ont intenté des recours collectifs pour être indemnisés des pertes encourues en raison de la publication des résultats erronés. Ces 27 recours collectifs, qui ont également été consolidés depuis, sont actuellement dans l'attente de leur certification.

La médiation est un processus consensuel qui ne peut lier les parties contre leur volonté.

Or, le 30 septembre dernier, Nortel annonçait la nomination d'un médiateur par les juges saisis de ces deux dossiers consolidés. Ce processus de médiation, réclamé conjointement par Nortel et les demandeurs principaux, vise à faciliter la conclusion d'un règlement définitif de ces deux

litiges, ce qui constitue une excellente nouvelle. Il faut savoir cependant que ce processus de médiation ne peut permettre de forcer Nortel à conclure un accord avec les groupes d'actionnaires lésés. En effet, la médiation est un processus consensuel qui, contrairement à la procédure judiciaire, ne peut lier les parties contre leur volonté.

La route vers l'indemnisation est longue, mais tous les espoirs sont encore permis !

Si un règlement est conclu lors de cette phase de médiation, les parties devront le soumettre à l'approbation des tribunaux judiciaires, qui pourront alors s'assurer que les droits des actionnaires lésés sont adéquatement protégés. Il est important cependant de souligner qu'un tel règlement pourrait ne pas lier les actionnaires québécois et canadiens. Enfin, peu importe l'issue de cette procédure de médiation, les poursuites engagées devant les tribunaux poursuivent leur cours normal. La route vers l'indemnisation est longue, mais tous les espoirs sont encore permis !

DERNIÈRE HEURE...

Le gendarme américain de la bourse (SEC) reprend une proposition du MÉDAC sur la rémunération des dirigeants

Deux mois après que le MÉDAC a fait parvenir aux banques, à Bombardier et la Corporation Power, une proposition sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises, la *Security Exchange Commission* de New York a approuvé le 18 janvier 2006, le principe de règles plus transparentes pour que la rémunération totale des dirigeants soit mieux déclarée. Cette recommandation fait suite aux polémiques qui ont éclaté aux États-Unis sur les

montants des compensations indirectes sous forme de retraite à vie ou de « stock-options » versées sans lien avec les performances de l'entreprise qu'ils dirigent ou ont dirigée.

Dans sa proposition No. 2 (voir page 2), le MÉDAC renforce la recommandation de la SEC en exigeant l'approbation des actionnaires avant l'entrée en vigueur des rémunérations en question.

Y.M.

Chronologie de la ténébreuse et sale affaire Norbourg

En date du 24 août 2005, la GRC fait une perquisition au siège social de Norbourg. Ce même jour, à la demande de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (BDRVM) prononce une ordonnance de blocage à l'encontre de Vincent Lacroix (Lacroix), Norbourg Gestion d'actifs et les divers Fonds Norbourg et Évolution.

Le 25 août 2005, suite à la recommandation du BDRVM, le ministre des finances désigne un administrateur provisoire, soit Richard Messier de la firme Ernst & Young Inc., pour administrer des biens de Norbourg et de certaines sociétés liées à Lacroix. Présent sur toutes les tribunes, le président du MÉDAC Yves Michaud réclame l'inscription d'un recours collectif à l'encontre des responsables de cette spoliation des intérêts des investisseurs.

Le lendemain, soit le 26 août 2005, monsieur Maurice Côté, représenté par la firme Lauzon Bélanger, intente, en Cour supérieure du Québec, un recours collectif contre Lacroix et ses corporations. Le MÉDAC

cautionne et s'associe à cette procédure.

L'administrateur provisoire dépose son rapport provisoire **le 30 septembre 2005** faisant état d'un écart de 130 millions \$ entre les états financiers du Groupe Norbourg et les actifs sous gestion auprès du gardien des valeurs. Il recommande ainsi la liquidation des Fonds Norbourg et Évolution.

Cinq corporations Norbourg font faillite **le 14 octobre 2005**. RSM-Richter agit à titre de syndic de la faillite. Malgré ces faillites, le recours collectif se poursuit.

Le 21 octobre, monsieur Côté dépose, en Cour supérieure du Québec, sa requête ré-amendée pour autorisation d'exercer un recours collectif en visant de nouvelles cibles, dont la Caisse de dépôt et de placement du Québec.

Le 24 octobre 2005, le BDRVM recommande au ministre des finances de nommer un liquidateur. Ce dernier confie à Pierre Laporte, de la firme Ernst & Young, le mandat de gérer la liquidation des Fonds Norbourg et Évolution.

Ce même jour, l'AMF prend un recours statuaire en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, afin de récupérer une partie des sommes détournées. Ce recours est parallèle et complémentaire au recours collectif de M. Côté.

Le 18 novembre 2005, Revenu Québec dépose une pétition de faillite à l'endroit de Lacroix suite à l'avis de cotisation délivré le 14 octobre 2005 à son endroit. Par ailleurs, Revenu Québec a aussi enregistré une hypothèque légale sur certains immeubles appartenant à Lacroix.

Le 30 novembre 2005, la requête en recours collectif de monsieur Côté a été référée à l'Honorable juge Paul Chaput, juge coordonateur de la Chambre des recours collectifs, lequel va s'assurer d'une gestion d'instance afin que la requête soit entendue dans les meilleurs délais.

Le 5 décembre 2005, Ernst & Young est nommé séquestre intérimaire aux biens de Lacroix afin d'en contrôler la gestion pendant les procédures de faillite.

Le 12 décembre 2005, le liquidateur présente sa requête pour approbation de son plan de distribution à l'honorable juge Mongeon, juge coordonateur de la chambre commerciale de la Cour supérieure du Québec. Il espérait pouvoir faire une distribution aux investisseurs avant Noël, mais cela se fera plus vraisemblablement vers février 2006.

À la fin de l'année 2005 plus de 600 investisseurs spoliés ont porté plainte individuellement auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour réclamer compensation de leurs pertes du Fond d'indemnisation qui relève de l'Autorité.

Les plaintes peuvent être adressées au :

Fonds d'indemnisation
Autorité des marchés
financiers, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier
Bureau 400
Ste-Foy (Québec) G1V 5C1

Tél. : (418) 525-0311
Montréal : (514) 395-0311
Sans frais : 1 866 526-0311

L'AMF estime à ce jour que l'enquête ne porte pas sur des infractions à la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, mais à la *Loi sur les valeurs mobilières*. Ce qui impliquerait que le Fonds d'indemnisation ne couvre pas les fraudes alléguées. Pour sa part, le MÉDAC a réclamé un changement aux lois existantes couvrant les fraudes et manœuvres dolosives à toutes les étapes de la gestion des services financiers, notamment les fonds communs de placement.

LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DOIVENT DÉSORMAIS RENDRE DES COMPTES

Lors des assemblées générales des actionnaires, est-ce que les gestionnaires des fonds communs de placement (FCP) exercent leur droit de vote? Et si oui, comment votent-ils? Pour le savoir, on pourra désormais invoquer un tout nouveau règlement, inspiré des revendications du MÉDAC.

En novembre 2002, le MÉDAC réclamait devant le Comité sénatorial des banques et du commerce que « tous les mandataires devraient être tenus de publier un énoncé politique qui encadrerait les positions à prendre ou les votes à exprimer

en assemblée générale des actionnaires des entreprises dont ils ont des actions ». Un nouveau règlement (règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement) va dans ce sens.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, pour toutes les propositions soumises aux assemblées des actionnaires, tout FCP doit désormais établir « les politiques et les procédures qu'il suivra afin de déterminer s'il votera et dans quel sens il le fera ». Il doit aussi constituer un dossier très détaillé expliquant la nature de ses votes.

Il doit aussi transmettre rapidement et sans frais ses politiques et procédures de vote par procuration à tout porteur qui en fera la demande, au plus tard 60 jours après la fin de la période visée (du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006), soit dès le 1^{er} septembre 2006.

PLUS DE CLARTÉ

Ce règlement prévoit aussi que le dépôt bi-annuel des états financiers soit obligatoirement accompagné d'un rapport distinct de la Direction sur le rendement du Fonds. Ce rapport doit « présenter l'information requise de façon concise et

dans un langage simple » et le FCP « doit veiller à ce que l'inclusion de ce matériel n'obscurcisse pas l'information prévue ».

L'annexe du règlement précise aussi qu'il faut accorder la priorité à l'information importante « de nature à influencer la décision d'acheter ou de vendre d'un investisseur raisonnable ». De plus, le FCP est tenu de transmettre des rapports trimestriels « sans frais et sur demande » aux détenteurs de parts qui en font la demande.

Recrutez un nouveau membre



**Coupon d'adhésion à remplir et à faire parvenir au MÉDAC
au 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3**

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (bur.) : () _____ Téléphone (dom.) : () _____ Télécopieur : () _____

Courriel : _____ Date : _____

Membre individuel 35 \$ Membre institutionnel 250 \$ Contribution additionnelle libre : _____ \$

Chèque au nom du MÉDAC ou paiement par carte **Visa**

N° : _____ - _____ - _____ - _____ Date d'expiration : ____ / ____

Signature : _____